

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 08 décembre 2011

Date de la convocation
17 11 11

Date d'affichage
17 11 11

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

Objet de la Délibération :

2011-12-06
Cofinancement de la Région
Languedoc Roussillon au
titre de l'ingénierie
territoriale

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 19 12 11



Objet : Aide de la Région Languedoc-Roussillon au titre de l'ingénierie territoriale 2012

L'équipe opérationnelle du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisée en missions, en charge de la réalisation d'opérations en maîtrise d'ouvrage ou en appui aux acteurs publics et privés du territoire, en vue de répondre aux objectifs thématiques affichés au titre de la stratégie territoriale.

La mise en œuvre de cette capacité d'ingénierie, au service des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) et de l'ensemble des partenaires territoriaux (associations, groupements professionnels,...), s'apprécie, pour l'exercice 2012, à un coût global prévisionnel de l'ordre de 188.000 €, dont le financement pourrait être assuré comme suit :

- Région Languedoc-Roussillon : 17.000 €
- Département de l'Hérault : 114.000 €
- Contributions locales : 57.000 €

étant précisé que les cofinancements affichés au titre du Département et des contributions locales correspondent à un *pro rata* du financement général du Syndicat Mixte.

Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical autorise le Vice-Président à déposer une demande de subvention à hauteur du montant proposé auprès de la Région Languedoc-Roussillon et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 08 décembre 2011.

Le Vice-Président
Kléber MESQUIDA

